

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 9 FEVRIER 2010**

Conseillers municipaux absents : néant

Secrétaire de séance : Bénédicte HABIB.

Observations sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal :

- de Gilles PONCHON : concernant l'article sur le téléthon : la somme exacte de la recette versée est de : 3 059.90 €.
- précision de Marie-Agnès TOURNON, concernant l'article sur le recensement : il est réactualisé chaque année. Les élus baisseront bien évidemment leurs indemnités, mais le décret est en attente.

**I. Informations** : sur la démission de M. Franck LEWILLON, Conseiller Municipal.

Le maire informe l'assemblée d'un courrier reçu le 13 Janvier 2010 où Franck LEWILLON lui présente sa démission en tant que conseiller municipal.

Lorsqu'il s'était engagé en tant qu' élu, il avait émis une réserve sur le fait d'être à la fois élu et employé à la Cté de Communes.

M. LEWILLON souligne dans sa lettre, l'incompatibilité de son titre d' élu municipal avec sa profession d'Employé de la Cté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre.

Après un entretien avec lui en mairie, le Maire a adressé au Sous-Préfet une lettre lui confirmant cette démission.

M. LEWILLON était membre :

- de la commission affaires sportives et animations
- de la commission « Jeunes »
- de la commission aménagement-environnement-fleurissement.

et délégué suppléant au syndicat des C.E.S.

Par délibération, le conseil municipal procède à son remplacement au syndicat des C.E.S.

Monsieur Raoul TARTAIX est désigné délégué suppléant.

**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DES CES**  
**SUITE A DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu le

13 Janvier 2010 de Monsieur Franck LEWILLON, Conseiller Municipal, lui présentant sa démission en tant qu' élu.

Après un entretien avec M. LEWILLON, et après acceptation de sa démission, le Maire a adressé au Sous-Préfet une lettre confirmant cette démission.

Monsieur Franck LEWILLON étant délégué suppléant du Syndicat des CES, l'assemblée doit procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, en accord avec le Maire et à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Raoul TARTAIX, délégué suppléant au Syndicat des C.E.S.

Et indique que désormais le Syndicat des CES est constitué ainsi de :

- membres titulaires : Mme Marie-Agnès TOURNON et M. Patrick GACHON.
- membres suppléants : Mme Bénédicte HABIB et M. Raoul TARTAIX.

## **II. URBANISME ET CONSTRUCTION :**

Ont été examinés les dossiers suivants :

### **\* Permis de Construire :**

- déposé par Mme Brigitte BREDA, pour aménagement d'un T1 dans la partie garage d'une habitation située 675 Chemin de Layat. Propriété cadastrée section A n° 3 = 1511 m<sup>2</sup>. Les deux logements vont bénéficier d'un assainissement individuel conforme à la réglementation. Zone NB au P.O.S, hors périmètre du château. Accord est donné.

- déposé par M. Olivier FREY, 325 Chemin de la Chapelle, pour une demande d'extension au sud de sa maison pour création d'une salle à manger (SHON : 26.40 m<sup>2</sup>). Utilisation des mêmes matériaux existants. Propriété cadastrée section AC n° 374 = 3146 m<sup>2</sup>. Zone NBrg au P.O.S, hors périmètre du château. Accord est donné.

- déposé par la SARL Hôtel Restaurant PASCAL, 70 rue Carnot pour la construction d'une terrasse extérieure de 35 m<sup>2</sup> avec accès direct du restaurant, construite à 4 mètres du voisin. Propriété cadastrée section AB n° 7 et 8 = 2938 m<sup>2</sup>. Zone UA au P.O.S, hors périmètre du château. Un dossier « sécurité » (ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie sans fonction sommeil) est adressé au SDISS par la D.D.T. Accord est donné.

### **\* Déclaration préalable :**

- déposée par M. LE BOT Lionel, 14 chemin de la Bouillane, pour la pose de 3 fenêtres de toit. Remplacement sur le pignon nord d'un volet en bois par une fenêtre avec une vitre opaque. Propriété cadastrée section AC n° 163 = 635 m<sup>2</sup>. Zone UBb au P.O.S. Projet situé dans le périmètre du château, mais hors du champ de visibilité du château : l'A.B.F n'a pas à donner son accord. Arrêté de non opposition reçu le 04.02.2010.

**\* Renseignements d'urbanisme (précédant une vente) :** demandés par Me DUFRESNE d'ALLEVARD, Isère pour la propriété de Mme POIRIER, située 140 rue Champ Renard, cadastrée section AC n° 370 = 1291 m<sup>2</sup>. Zone UBb au P.O.S, hors périmètre du château.

## **III. VOIRIE :**

La commission Voirie ne s'est pas encore réunie, mais M. CHABOUD de la D.D.T est venu constater et chiffrer les dégâts sur les voies communales suite aux intempéries. Deux voies sont en mauvais état sont concernées :

La route de Champ Morel (33 588.93 € TTC) et l'entrée du Chemin de la Chapelle (6 302.64 € TTC).

Sur les autres voies, les trous les plus importants ont été bouchés par le service technique de la Cté de Communes.

La commission de la voirie se réunira dès le mauvais temps passé.

Au stade, des jeux sont à installer. Il sera demandé aux agents de la Cté de Communes de les placer.

Le Maire informe le conseil municipal de l'étude en cours sur un projet de convention entre les communes de Chélieu, Blandin, Panissage, Chassignieu et Virieu pour la répartition des charges de fonctionnement du stade et des vestiaires.

Ces diverses charges s'élèvent à : 13 500.00 € avec la réfection du terrain de foot. Des simulations sont présentées à l'assemblée.

La répartition a été calculée de deux façons : sur 50% joueurs et 50% habitants et 100% habitants.

La tonte sera faite par le personnel communal. L'achat d'un tracteur est donc nécessaire pour réaliser ces travaux.

Ce matériel sera polyvalent (équipement Mulching et homologation route).

Une réunion est fixée le 18 Février pour l'analyse de ce projet de convention.

- cimetière :

Chaque élu a reçu un règlement du cimetière et du site cinéraire de VIRIEU.

L'assemblée approuve par délibération le nouveau règlement du cimetière et du site cinéraire et définit les nouveaux tarifs des concessions applicables au 1<sup>er</sup> Mars 2010.

- Concessions : 15 ans : 90 €  
30 ans : 120 €

- Columbarium : 15 ans : 250 €  
30 ans : 500 €

**OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DU CIMETIERE DE VIRIEU ET DEFINITION DES NOUVEAUX TARIFS DES CONCESSIONS AU 1<sup>er</sup> MARS 2010 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque élu a reçu pour étude un exemplaire du projet du nouveau règlement du cimetière et du site cinéraire de VIRIEU. Il indique que ce règlement a été élaboré en concertation avec le service compétent du CIFODEL.

Ce règlement traitant de la question des tarifs, notamment dans son article 8, il convient de définir également les nouveaux tarifs et les durées des concessions inchangées depuis le 25.03.1992. (tarifs convertis en euros par délibération du 16.10.2001).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le nouveau règlement du cimetière et du site cinéraire communal,
- DEFINIT et FIXE les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> Mars 2010 comme suit :

\* concession : 15 ans : l'unité : **90 € (quatre vingt dix euros)**  
30 ans : 1 unité : **120 € (cent vingt euros)**

\* columbarium : 15 ans : la case : **250 € (deux cent cinquante euros)**  
30 ans : la case : **500 € (cinq cent euros).**

=====

\* Accès à la ZA Mas de la Perrière : un devis a été demandé pour la mise en place de glissières de sécurité (mais trop onéreux : environ 17 000 €). L'assemblée préconise un marquage au sol pour sécuriser la zone, et de couper l'angle du mur vers l'entreprise DANTHON (projet à voir avec le propriétaire du terrain).

\* Chemin de Prévarel : un circuit PDIPR passe dans ce secteur, et des randonneurs ont demandé que des rondins en bois soient placés le long du CD 73 pour sécuriser les abords piétonniers. (Devis de 4 000 €). Il sera demandé à M. CHABOUD de la DDT son avis.

\* Les cabanes perchées : le maire a rencontré récemment des jeunes gens qui sont à la recherche de lieux pour construire des cabanes en bois dans les arbres.

#### **IV. TRAVAUX BATIMENTS :**

La commission des bâtiments se réunira le 11.02.2010 à 20 h.

A l'ordre du jour : présentation du projet des vestiaires du local foot et les travaux à prévoir cette année.

Beaucoup de réflexions à avoir, notamment pour les priorités dans les travaux, et faut-il réparer pour avoir des revenus locatifs ?

Gilles BREDA indique avoir reçu plusieurs devis pour la rénovation de l'appartement communal situé au dessus du bureau de poste et du studio attenant.

Pour l'appartement : l'estimation est de : 45 000 €H.T et pour le studio : 19 000 € H.T.

- Eglise : après restauration, la statue : « La Vierge en Assomption » a été replacée sur son socle hier matin.

#### **V. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

\* Commission Culturelle :

Raoul TARTAIX fait le compte-rendu de la soirée « Molière, une passion » donnée le 6 Février à la salle des fêtes. 70 personnes étaient présentes. Une subvention de 750 € a été allouée par le Conseil Général.

M. TARTAIX donne ensuite le bilan financier 2009 : dépenses : 8 364.15 €, entrées et subventions : 3 816.00 €. Dépenses réelles de l'année : 4 558.15 €.

Le nombre de spectateurs est en légère hausse : 349 en 2008 et 392 en 2009.

La résidence de la Compagnie « Traverses » permettra peut être de toucher un autre public.

Deux répétitions publiques auront lieu à Blandin (le 9 Avril) et à Valencogne (le 25 Avril). La première de « Histoire de l'Homme » de Paul Emond sera donnée à la salle des fêtes de Virieu le 29 Mai 2010.

- Prochains spectacles programmés :

- de MC2 : « La petite sirène » : le jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2010 à 19 h 30 mn à la salle des fêtes.

Le conseil municipal délibère et approuve le contrat de coréalisation. Deux tarifs seront appliqués : 6 et 8 €. La billetterie sera tenue par MC2.

#### **OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE COREALISATION POUR LE SPECTACLE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL : LA PETITE SIRENE :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale pour l'année 2010, il a reçu de MC2 Grenoble, 4, rue Paul Claudel, un contrat de coréalisation en double exemplaire pour le spectacle « La Petite Sirène » qui sera donné à la salle des fêtes de VIRIEU le Jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2010.

Le prix de la représentation est de 490 € TTC. La billetterie sera tenue par MC2, deux tarifs seront appliqués : 6 et 8 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat de vente pour le spectacle « La Petite Sirène » qui sera donné le Jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2010,

- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner les deux exemplaires à : MC2 GRENOBLE, 4 rue Paul Claudel 38100 GRENOBLE,

- INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle seront prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2010.

=====

- Fête de la Musique (19 Juin 2010) : Country de Pierre LORY sous les halles ; musiques et chants au Centre de Soins et à la Maison de Retraite ; percussions de Jean Noël PION vers la roue à augets...

- Création de Lydie VADROT « Confidences au monde entier » : le 2 Octobre 2010.

- Spectacle de chansons : Frédéric BOBIN. Ce spectacle aura lieu à PANISSAGE le 20 Novembre 2010.

Le G.R 38 demande qu'un courrier soit adressé au Conseil Général pour le soutenir dans sa démarche afin que les petites communes continuent à bénéficier de subventions sur la programmation de certains spectacles.

\* SIVU des Ecoles Publiques :

Raoul TARTAIX indique que les travaux d'agrandissement ont débuté du côté de la maternelle. La commission MAPA s'est réunie pour le lot chauffage. Trois offres ont été réceptionnées et remises à l'architecte pour étude.

Concernant le chauffage « géothermie » l'expertise est en cours : il y aurait des problèmes dans l'armoire de programmation.

\* Commission Affaires Sportives, Animations :

Gilles PONCHON fait part à l'assemblée du bilan du téléthon 2009.

Le prochain téléthon aura lieu à VIRIEU, le 4 Décembre 2010.

Comice agricole :

Une réunion a eu lieu le 5 Février. La distribution des enveloppes aux associations ayant participé au comice se fera le 26.02.2010 à la salle des fêtes de VIRIEU

Le comice agricole 2010 est fixé aux 21 et 22 Août 2010 à SAINT ONDRAS. Le thème retenu est l'eau.

Les 14 et 15 Août 2010 : concours départemental de labour à Chélieu.

\* Commission Aménagement-Environnement-Fleurissement :

Beaucoup de personnes étaient présentes à la réunion pour les quartiers : Paradis/Tournelles. Ces quartiers sont tranquilles et résidentiels.

Marie-Agnès TOURNON indique que la prochaine réunion de quartiers concernant les hameaux aura lieu vendredi 12 Février.

\* Syndicat des Collèges :

Marie-Agnès TOURNON fait le compte rendu de la dernière réunion du syndicat.

La participation communale 2010 sera de : 3 440.06 €.

Suite à la reprise du gymnase par le Conseil Général, si le syndicat est dissout, les communes devront rembourser les prêts (environ 20 000 €).

La participation à la piscine sera d'environ 1 € par habitant.

Collège Marcel BOUVIER des ABRETS : de nombreuses communes donnent une participation pour le gymnase. Il leur sera demandé le montant de la somme annuelle versée.

\* Association des Randonneurs : les randonneurs ont signalé que de nombreuses voitures stationnaient chemin de ripaillon, vers la maison de Raoul TARTAIK, car sur les cartes des circuits de randonnées, il est noté qu'un parking existe. Les engins agricoles ont du mal à passer dans ce secteur. Les voitures pourraient stationner sur celui de la cabane des chasseurs. Des démarches sont en cours pour trouver des solutions de stationnement.

\* Syndicat des Eaux : lors de la réunion à St Ondras, des renseignements ont été fournis sur la P.R.E ainsi que la nouvelle tarification ; le compte-rendu de cette réunion est consultable à la mairie et sur leur site.

Dès aujourd'hui, dès qu'une déclaration de travaux ou un permis de construire sont déposés en mairie, un imprimé complété est envoyé par la mairie au Syndicat des Eaux, afin de voir s'il y a P.R.E ou pas, selon la SHON créée.

\* C.C.A.S :

Jean-Philippe REPIQUET indique que la prochaine réunion aura lieu le 22 Février. Les dates de réunions des six mois à venir ont été également fixées.

La randonnée de printemps du CCAS du 11 Avril est en préparation.

Deux réunions intercommunales sont prévues autour de la Banque Alimentaire, du téléalarme. L'association Familles Rurales demande si les CCAS ne viendraient pas en aide aux familles pour le centre de loisirs.

\* Commission Jeunes :

Patrick GACHON indique qu'une réunion sera programmée pour l'avancement des travaux. Le goudron est fait, les modules sont réservés.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES :**

\* Personnel communal :

- Avancement de grade : le Centre de Gestion a fait parvenir le tableau « proposition d'avancement de grade » pour 2010.

Sylvie TROUILLOUD, Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe remplit toutes les conditions pour accéder au grade d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil municipal délibère pour créer le grade d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe au 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

### **OBJET : CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE POUR MME SYLVIE TROUILLOUD :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion lui a transmis le tableau des propositions d'avancement de grade pour l'année 2010.

Suite au décret 2009-1711 du 29.12.2009 instituant l'avancement de grade par ancienneté des agents de catégorie C, un avis favorable a été donné à Mme Sylvie TROUILLOUD, Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe qui remplit les conditions pour accéder au grade d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes démarches à effectuer pour valider cet avancement de grade : création du nouveau poste, publicité restreinte, et ensuite suppression de l'ancien poste.

Le Conseil Municipal, après études de ce dossier, et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la création du poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe pour Mme Sylvie TROUILLOUD, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

=====

- Contrat d'Accompagnement à l'Emploi :

Le maire informe le conseil municipal de la possibilité d'embaucher deux C.A.E pour un an renouvelable : l'un au service technique et le second au service administratif.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2010, la prise en charge de l'Etat pour les C.A.E est de 95 %.

Une personne du pôle Emploi vient en mairie vendredi 12 Février à ce sujet.

Le conseil municipal donne son accord pour l'emploi d'un C.A.E au service administratif au 22 Février 2010 et d'un C.A.E au service technique (espaces verts) à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2010.

**OBJET : MISE EN PLACE DE DEUX CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (C.A.E) :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'embaucher deux Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi. Par le biais du Pôle Emploi de VOIRON, ces deux salariés en contrat de droit privé pourraient être employés l'un au service technique pour l'entretien de la voirie et les espaces verts, l'autre au service administratif.

L'état prend en charge 95 % du salaire au SMIC et l'embauche ouvre droit à des exonérations de charges sociales et fiscales. La durée d'un CAE est de 12 mois renouvelable.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU le décret n° 2009-1442 du 25-11-2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place de deux Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi, (le CAE au service administratif à compter du 22 Février 2010 et le CAE au service technique au 1<sup>er</sup> Mars 2010),

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers. Les crédits seront prévus à l'article 6416 du BP 2010.

=====

- Elections Régionales :

Elles se dérouleront les 14 et 21 Mars 2010 à la salle des fêtes.

Les tours de garde seront les suivants :

**De 8 h à 10 h 30 mn :**

Le Maire, Patrick GACHON et Gilles BREDA

(Sébastien BOITON remplacera Patrick GACHON le 21 Mars 2010).

**De 10 h 30 à 13 h :**

Gilbert PONCET, Gilles PONCHON et Simon LIARD

**De 13 h à 15 h 30 mn :**

Henri RIVIERE, Bénédicte HABIB et Rolande THUDEROZ

**De 15 h 30 mn à 18 ou 19 heures :**

Jean-Philippe REPIQUET, Raoul TARTAIX et Marie-Agnès TOURNON

- Solidarité Haïti :

Suite au séisme dévastateur, plusieurs mails ont été adressés aux élus par le président de l'Association des Maires de l'Isère.

Un fonds de concours pour les collectivités a été ouvert au centre de crise du ministère des affaires étrangères.

Le conseil municipal délibère et leur attribue une subvention exceptionnelle de 500 €.

**OBJET : SUBVENTION COMMUNALE EXCEPTIONNELLE POUR LES SINISTRES D'HAÏTI :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le séisme qui a dévasté Port-au-Prince, en HAÏTI et qui a fait de nombreuses victimes.

Il indique au conseil municipal que l'Association des Maires de France s'est joint à l'élan de solidarité suscité par l'ampleur de cette tragédie et appelle les collectivités françaises à soutenir l'aide des associations et ONG qui sont mobilisées pour venir au secours des victimes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et délibéré :

- approuve à l'unanimité le principe,

- accorde une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cent euros) pour les sinistrés d'HAÏTI.

Cette somme sera versée au compte suivant :

Banque de France (BDF), agence de NANTES (44).

Code banque : 30001- code guichet : 00589- compte n° 0000M055150- clé RIB : 13.

L'intitulé du virement doit être nommé « FDC MAEE n12008 » afin de faciliter une identification du fonds de concours.

Crédits prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif.

=====

- Informations :

\* Le château de Virieu : la partie la plus ancienne du château date de 1010.

En vue de la célébration du millénaire, la famille de VIRIEU demande à la commune de s'associer éventuellement à ces festivités. Le maire rencontrera prochainement M. de VIRIEU à ce sujet.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 2 Mars 2010.